



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 54
 Nb de membres votants : 59
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.11.27/117
CLASSIFICATION	8.9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des spectacles à DIOU, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 novembre 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PIESSEAT Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : René PINSON représentant Monique SEROUX, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER, Odile REVERET, à Xavier CADORET, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Sylvain NAFFETAS

Secrétaire de séance : Christophe MINET

N°117 – ADMINISTRATION GENERALE – Culture – Médiathèque communautaire « Les Pieds dans l'eau » tête de réseau Jaligny-sur-Besbre – Convention de consolidation – Département de l'Allier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2019/390 du 25 juin 2019 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n°2018.03.19/20A relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles, s'agissant de la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, notamment :

- construction, aménagement, rénovation, entretien et gestion de l'espace René Fallet, soit la médiathèque « Les pieds dans l'eau » labellisée Pôle d'excellence rurale à Jaligny sur Besbre,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 15 décembre 2019 par laquelle le Conseil départemental de l'Allier a adopté le schéma départemental de la lecture publique et a, notamment, adopté la médiathèque « Les pieds dans l'eau » de Jaligny-sur-Besbre comme tête de réseau,

Vu la délibération n° CD-octobre 2023-13-15 par laquelle le Conseil départemental a adopté le principe de subventions exceptionnelles aux médiathèques Têtes de réseau retenues lors du précédent Schéma de lecture publique,

Considérant la nécessité de formaliser l'attribution de cette subvention exceptionnelle par une convention de consolidation d'un réseau de lecture publique constitué autour de la médiathèque tête de réseau de Jaligny-sur-Besbre,

DELIBERATION N°	2023.11.27/117
CLASSIFICATION	8.9

Il est exposé :

Le Département a pour ambition de permettre à tous les habitants de l'Allier l'accès à la culture et aux outils culturels que sont les livres, les documents sonores, image, multimédia et jeux. Pour cela, le Département de l'Allier a décidé d'améliorer la structuration de son réseau de lecture publique en accompagnant la création de médiathèques « têtes de réseau » réparties sur le territoire départemental.

Il est rappelé que la médiathèque communautaire « Les pieds dans l'eau » situé à Jaligny-sur-Besbre est définie par le Département comme tête de réseau. Il est constitué avec les communes du territoire communautaire de Châtel Perron, Saint Léon et Saint Voir.

Pour cette année 2023, la médiathèque communautaire « Les pieds dans l'eau » tête de réseau de Jaligny-sur-Besbre sera soutenu par le Département avec :

- une subvention de fonctionnement forfaitaire de 1 000 €,
- une subvention de 100 € par point lecture,
- une participation de 15 % du salaire de la responsable.

Une convention doit intervenir qui définit les conditions d'octroi et de versement ainsi que les obligations découlant de cette aide départementale.

Entendu l'exposé, après s'être fait présenter le projet de convention, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la convention de consolidation d'un réseau de lecture publique constitué autour d'une médiathèque tête de réseau – Année 2023 – Médiathèque de Jaligny-sur-Besbre entre le Département de l'Allier et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, comme annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les opérations correspondantes.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

